

ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



Dans cette nouvelle édition, faites le point sur les dernières avancées de l'éolien en mer Méditerranée.

Le processus de participation du public relatif à la planification maritime et énergétique se poursuit : le public est invité à donner son avis jusqu'au 5 août sur la mise à jour du Document Stratégique de Façade Méditerranée.

Les lauréats de l'appel d'offres n°6 ont présenté leurs projets lors de trois réunions publiques, l'occasion d'échanger sur de nombreux sujets dont le calendrier qui prévoit une mise en service des parcs à l'horizon 2031/2032. Dans cette perspective, le comité stratégique de filière éolien en mer d'Occitanie a été officiellement lancé début juin pour organiser et structurer une filière industrielle de l'éolien flottant en région en capacité d'accompagner la mise en œuvre des projets commerciaux.

Côté environnement, les données recueillies lors des campagnes en mer pilotées par l'État dans les zones des futurs parcs seront bientôt publiées et serviront de base aux études d'impacts qu'élaboreront RTE et les développeurs. Les conclusions du programme Migration seront publiées à la rentrée. Au niveau national, l'étude sur les retours d'expériences sur l'évaluation et le suivi des impacts de l'éolien en mer à l'étranger sur la biodiversité a été mise en ligne. Et RTE a publié une brochure permettant de donner une vision d'ensemble et synthétique des projets R&D dans lesquels il est engagé pour mieux connaître, innover et préserver les écosystèmes marins.

Enfin, les actions auprès du grand public se poursuivent à l'occasion de visites terrains à Port-La-Nouvelle et Port-de-Bouc et lors des animations pédagogiques menées sur le littoral par Les Petits Débrouillards.

SOMMAIRE

- PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER
- ACTUALITÉS SUR LES PREMIERS PARCS COMMERCIAUX D'ÉOLIENNES EN MER MÉDITERRANÉE
- AVANCEMENT DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES MENÉES PAR L'ÉTAT ET RTE
- LES OUVRAGES DE RACCORDEMENT
- PARTICIPATION DU PUBLIC ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

■ PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER

Mise à jour du Document Stratégique de Façade Méditerranée : Donnez votre avis !

Le Document Stratégique de Façade (DSF) Méditerranée est en cours de mise à jour. Ce document de planification maritime intégré fixe les grandes orientations pour la gestion des usages en mer et la protection des milieux marins.

Il aborde des enjeux majeurs comme la préservation des écosystèmes marins, le développement des activités économiques liées à la mer (pêche, tourisme, transport...), ou encore l'adaptation au changement climatique.

Il intègre également la planification du développement de l'éolien en mer, en identifiant les zones les plus adaptées à l'installation de parcs éoliens en Méditerranée.

Du 5 mai au 5 août 2025, le public est invité à donner son avis par voie électronique. Que vous soyez riverain, professionnel de la mer, membre d'une association ou simplement intéressé par l'avenir de la Méditerranée, votre contribution compte !

Le public peut **formuler ses observations et propositions** sur la plateforme dédiée à cet effet [sur le lien suivant](#).

■ ACTUALITÉS SUR LES PREMIERS PARCS COMMERCIAUX D'ÉOLIENNES EN MER MÉDITERRANÉE

Les lauréats de l'appel d'offres n°6 ont présenté leurs projets à l'occasion de réunions publiques

Dans le cadre du développement de l'éolien en mer Méditerranée, trois réunions publiques d'information et d'échanges ont été organisées en début d'année sur le littoral audois, sud-héraultais et bucco-rhodanien, au droit des deux premiers parcs éoliens flottants commerciaux qui seront mis en service à horizon 2031/2032 par les lauréats de l'appel d'offres n°6 (AO6), désignés en décembre dernier.

Ces réunions publiques s'inscrivent dans le cadre du dialogue continu engagé par l'État et RTE avec les riverains et les acteurs concernés, sous l'égide des garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public. Elles étaient organisées à Narbonne le 26 mars 2025, à Portiragnes le 27 mars 2025 et à Port-Saint-Louis-du-Rhône le 1er avril 2025, et ont réuni chacune plus de cinquante participants.

Au cours de ces trois réunions, les lauréats de l'AO6, en charge de la réalisation des deux premiers parcs d'éoliennes flottantes d'environ 250MW, se sont présentés. Un état d'avancement de l'appel d'offre n°9 (AO9) portant sur deux parcs d'environ 500 MW chacun qui viendront en extension des premiers parcs ainsi que les projets de raccordements électriques de ces futures installations ont également été présentés.

Les représentants d'Ocean Winds, qui réalisera le parc au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault, et de la société Eoliennes Méditerranée Grand Large (EMGL) qui réalisera celui au large du golfe de Fos, ont présenté leurs projets, respectivement nommés Éoliennes Flottantes d'Occitanie (EFLO) et Méditerranée Grand Large (MGL), ainsi que le contenu de leurs offres, dans lesquelles ils se sont chacun engagés notamment :

- ◆ À financer à hauteur de 25M€ des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité, dont 2,5M€ versés à un fonds biodiversité opéré par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et 22,5M€ dédié aux mesures Éviter-Réduire-Compenser et aux Suivis (ERC-S) ;
- ◆ À accompagner le développement local en finançant des actions territoriales à hauteur de 5M€, en consacrant 10% des prestations d'études et travaux à des PME et en finançant 400 000 heures pour l'insertion professionnelle et l'apprentissage ;
- ◆ À ouvrir 10M€ de financement ou investissement participatif.

Chacun des projets permettra de produire l'équivalent de la consommation de 500 000 habitants, pour un coût d'investissement de l'ordre de 1 milliard d'euros. Les caractéristiques précises des projets (nombre et type d'éolienne, hauteur et puissance unitaire) seront connus d'ici quelques années.

Les discussions au cours de ces trois réunions publiques ont principalement porté :

- ♦ Sur la nécessité de conduire la transition énergétique avec deux défis majeurs : la réduction de nos consommations et l'augmentation des modes de production d'énergies décarbonées ;
- ♦ Sur le coût de l'électricité et les besoins de stockage pour gérer la variabilité de la production ;
- ♦ Sur l'intégration territoriale des projets et notamment l'insertion paysagère et la cohabitation des usages ;
- ♦ Et enfin sur les retombées économiques et touristiques des projets.

Pour en savoir davantage sur les projets portés par Ocean Winds et par EMGL, c'est ici :

- [Site internet du projet EFLO](#)
- [Site internet du projet MGL](#)

Les comptes-rendus des trois réunions publiques, accompagnés des enregistrements audios et des diaporamas sont disponibles sur le site eoliennesenmer.fr.



Réunion publique à Narbonne
le 26 mars 2025



Réunion publique à Portiragnes
le 27 mars 2025



Réunion publique à Port-Sain-Louis-du-Rhône
le 1er avril 2025

Le Comité stratégique de filière d'Occitanie pour l'éolien en mer flottant est lancé !

Le 2 juin 2025, à Port-la-Nouvelle, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, et Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, ont lancé le comité stratégique de filière d'Occitanie pour l'éolien en mer flottant.

Cette instance a vocation à rassembler l'ensemble des acteurs de la filière pour formaliser un cadre stratégique et une vision partagée autour des principaux enjeux de la filière (ports, industrie, emploi, formation, tourisme), avec l'objectif de maximiser les retombées socio-économiques des projets et favoriser leur acceptabilité sur le territoire.



Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, et Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie le 2 juin 2025 à Port-La-Nouvelle

- [Consulter la feuille de route](#) du Comité stratégique de filière pour l'éolien flottant.

UNE SEMAINE QUI FERA DATE EN MEDITERRANEE !

Lundi 2 juin 2025 : inauguration du quai lourd de Port-La-Nouvelle et de l'assemblage de la première éolienne du projet EFGL.

Ce fut une belle journée pour inaugurer le quai lourd « éolien » du port de Port-La-Nouvelle, construit par la Région Occitanie pour accueillir les opérations d'assemblage des éoliennes flottantes.

Ce fut aussi l'occasion de découvrir de plus près ces géants des mers, avec une configuration unique du site qui permet à tout public d'observer la mise en place des éoliennes sur les flotteurs des fermes pilotes, en commençant par ceux du projet Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL) pour quelques semaines encore, puis ce sera le tour de ceux du projet Eolmed.

Une fois montées, ces éoliennes, d'une puissance unitaire de 10MW, seront alors les plus puissantes jamais installées sur un flotteur. D'une puissance de 30MW, chacun des projets produira l'équivalent de la consommation électrique de 50 000 habitants.

Jeudi 5 juin 2025 : mise en service complète de la ferme pilote Provence Grand Large (PGL) porté par EDF power solutions.

Alors que les deux premières éoliennes avaient été raccordées au réseau en fin d'année dernière, la dernière l'a été le 5 juin. D'une puissance de 25 MW, l'installation alimentera chaque année l'équivalent de la consommation électrique de 45 000 habitants.



Chantier d'assemblage EFGL



Ferme pilote PGL

■ AVANCEMENT DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES MENÉES PAR L'ÉTAT ET RTE

Les campagnes d'études environnementales en mer bientôt disponibles !

Le rapport compilant l'analyse des données environnementales (milieu physique et naturel) mesurées lors de la première année de campagnes en mer, dans chacune des deux zones qui accueilleront les premiers parcs commerciaux, sont en voie de finalisation en vue d'une publication par l'État dans l'été.

Ces deux rapports permettront à RTE et aux lauréats des appels d'offres d'élaborer l'état initial de l'environnement, pour les ouvrages situés dans les zones étudiées, puis l'étude d'impact de leur projet. Les rapports de la deuxième année de campagne seront fournis par l'État aux lauréats d'ici un an pour compléter l'état initial.

Retours d'expériences sur l'évaluation et le suivi des impacts de l'éolien en mer à l'étranger

Et si la France s'inspirait de ce qui fonctionne ailleurs ? Cette étude, commandée à Biotope par l'Observatoire national de l'éolien en mer et débutée en 2023, vise à étudier et analyser les retours d'expériences étrangers concernant les effets des parcs éoliens en mer en Europe sur la biodiversité (oiseaux, mammifères marins, poissons, benthos, plancton...). Le but de ce travail est d'informer au mieux le public, les décideurs et les acteurs du secteur maritime français, d'analyser le caractère transposable des résultats aux conditions environnementales de la France métropolitaine, et de préciser dans quelles mesures les expériences étrangères peuvent éclairer la manière de procéder en France.

Cette étude est la première de cette ampleur en France à utiliser des retours d'expériences de parcs éoliens en mer à partir de rapports de suivi réglementaires produits lors des phases de construction et d'exploitation. Elle comporte trois grandes phases :

- ◆ Phase 1 : Recensement des parcs éoliens en mer en exploitation et étude de leurs caractéristiques ;
- ◆ Phase 2 : Étude de la gouvernance des différents pays ;
- ◆ Phase 3 : Analyse des protocoles de suivi, des effets sur l'environnement et des mesures ERC.

Les rapports de ces 3 phases ainsi que leur synthèse sont disponibles sur le site de l'**Observatoire national de l'éolien en mer**.

La synthèse bibliographique a notamment permis de synthétiser des retours d'expériences :

- ◆ Sur 28 espèces et 10 groupes d'espèces d'oiseaux : les retours d'expériences concernent principalement les goélands, les mouettes, les sternes, le Fou de Bassan, les plongeurs et les Alcédés. À l'inverse, très peu d'informations sont disponibles sur les limicoles, les Anatidés et les passereaux ;
- ◆ Sur 3 espèces de mammifères marins : le Marsouin commun, le Phoque gris et le Phoque veau-marin ;
- ◆ Sur 8 espèces et 4 groupes d'espèces de poissons, incluant le groupe des élamobranches : la majorité des suivis concerne des espèces commerciales ou des espèces capturées par technique de pêche. Les méthodologies des suivis des poissons et des espèces benthiques sont les moins bien décrites dans les rapports de suivi réglementaires comparés aux autres groupes biologiques.

L'étude a également permis de mettre en évidence que les conclusions des rapports de suivis évoluent souvent avec l'ancienneté des parcs éoliens en mer. Ceci invite à ne pas tirer de conclusions hâtives suite aux premières années d'exploitation, mais à considérer avec plus grande attention les rapports de suivis menés sur plusieurs années (3 à 5 ans après mise en service). Enfin, les principaux effets qui ressortent de l'analyse réalisée dans le cadre de l'étude sont similaires à ceux mis en évidence dans la littérature scientifique.

LE FONDS BIODIVERSITÉ AU BÉNÉFICE D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE

Le fonds « biodiversité - éolien en mer », instauré depuis 2022 dans le cadre des appels d'offres pour les parcs éoliens en mer, vise à financer des projets de connaissance et de préservation de la biodiversité potentiellement affectée par ces projets (avifaune, mammifères marins, ichtyofaune, flore...) y compris face aux impacts cumulés des infrastructures voisines, et des projets d'amélioration de la connaissance de la biodiversité.

Pour l'AO6, ce fonds est alimenté par les deux lauréats pour un montant total de 5 M€ (2,5M€ par lauréat). Les lauréats doivent verser 25 % du montant d'ici la fin de l'année 2025 et le solde dans les six mois suivant l'autorisation de leur projet. Des dispositifs similaires sont prévus dans les futurs appels d'offres AO9 et AO10.

La gestion des fonds biodiversité en Méditerranée a été confiée à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. La sélection des projets bénéficiaires des fonds biodiversité sera réalisée préférentiellement par appels à projets organisés par l'agence de l'eau.

Réseau électrique en mer : priorité à la biodiversité marine

Installer des parcs éoliens en mer nécessite la création d'un réseau électrique en mer pour acheminer l'électricité produite vers le réseau terrestre. Parce que ces infrastructures peuvent modifier les habitats marins et perturber les espèces, il est fondamental d'acquérir une connaissance fine de l'environnement dans lequel elles seront implantées.

RTE développe ces réseaux en prenant soin de maîtriser ses impacts environnementaux. Pour cela, il applique tout au long de ses projets la séquence « Éviter, Réduire, Compenser et Suivre » (ERC-S) ayant pour objectif d'éviter au maximum les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées, si nécessaire de les compenser, et enfin de suivre la bonne efficacité de ces mesures.

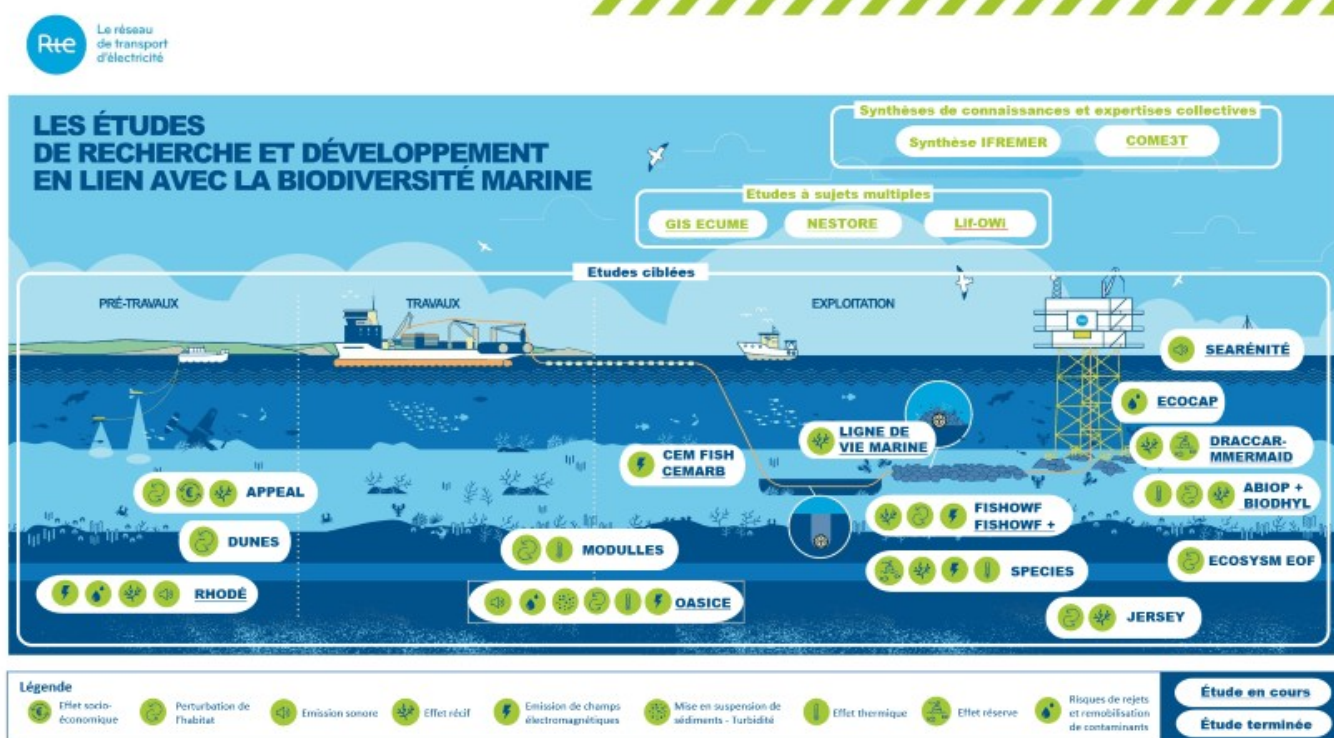
Le milieu marin reste relativement méconnu comparativement au milieu terrestre et l'évaluation des impacts potentiels des activités de RTE en mer présente encore des incertitudes sur certaines thématiques, notamment en ce qui concerne les effets du bruit, de l'effet récif, des champs électromagnétiques (CEM), du risque de propagation d'espèces non indigènes, des effets de la libération d'éventuels contaminants, et des effets des impacts cumulés.

Des efforts de recherche scientifique sont ainsi nécessaires pour compléter les connaissances existantes, permettant in fine une meilleure prise en compte de l'environnement dans la conception et la réalisation des réseaux en mer. Pour ce faire, RTE coopère étroitement avec des associations et des experts de la mer et des océans et mène depuis une dizaine d'année des études et recherches avancées sur les interactions entre ses ouvrages et la biodiversité marine.

RTE vient de **publier en ligne** un document qui a pour objectif de donner une vision d'ensemble et synthétique des recherches et développements dans lesquels RTE est impliqué. Il renvoie également à de nombreuses ressources complémentaires pour en savoir plus (rapports, publications scientifiques, supports de vulgarisation, etc.).



QR Code pour accéder aux travaux de R&D en lien avec la biodiversité marine.



■ LES OUVRAGES DE RACCORDEMENT

RTE en phase amont de l'instruction de ses demandes d'autorisation sur le raccordement de La Narbonnaise Sud-Hérault

La réalisation du raccordement des parcs d'éoliennes au large de la Narbonnaise Sud-Hérault fera l'objet de nombreuses procédures et demandes d'autorisations réglementaires.

C'est à la fin de l'été 2025 que RTE envisage le dépôt des demandes d'autorisations, de façon anticipée par rapport au lauréat Océan Winds, afin de permettre la mise à disposition du raccordement dans les meilleurs délais.

Une phase de cadrage administratif amont a été décidée par le préfet de l'Aude permettant d'assurer une coordination des acteurs concernés et des procédures à conduire afin d'accompagner RTE dans le dépôt de ses demandes d'autorisations et dans ses relations avec les différents services.

Fin des surveys géophysiques pour le raccordement des parcs au large du golfe de Fos

Des surveys géophysiques ont été réalisés par l'entreprise TechnoAmbiente jusqu'à fin juin au large de la plage Napoléon, sous couvert de l'arrêté préfectoral n°148/2025 réglementant la navigation, le mouillage, la baignade, la plongée sous-marine et le déploiement d'engins de pêche au large du littoral des communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône et d'Arles (Bouches-du-Rhône).

Dans le cadre de cette phase amont, des groupes de travail thématiques ont été organisés au cours du printemps afin de traiter des sujets majeurs qui devront être présentés dans l'étude d'impact environnementale. Les thématiques objets de ces groupes de travail portent sur les travaux en mer, à terre et les incidences et mesures associées, les questions d'urbanisme, des dispositions relatives à la loi sur l'eau et aux zones humides, de domanialité concernant les travaux sur le plan d'eau et l'occupation du domaine public maritime ...

Ces groupes de travail réunissant RTE, bureaux d'études et services de L'État vont se poursuivre en ce début d'été en vue de la tenue d'une réunion de conclusion à la rentrée de septembre.

Une phase amont similaire est en cours pour le raccordement des parcs d'éoliennes au large du golfe de Fos, pour un dépôt envisagé des demandes d'autorisation à l'automne 2025.

Les données collectées permettront au département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) de faire l'évaluation archéologique du corridor qui sera occupé par la liaison sous-marine et le poste en mer. Ces surveys se sont déroulées en collaboration avec les pêcheurs dans de très bonnes conditions météo.

■ PARTICIPATION DU PUBLIC ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

Retour sur les 1/2 journées grand public " L'énergie qui vient du large"

Le 25 juin à Port-La-Nouvelle et le 30 juin à Port-de-Bouc, l'État et RTE ont organisé deux demi-journées d'échanges autour du développement de l'éolien en mer Méditerranée. Objectif : informer le public et favoriser le dialogue autour des projets en cours.

À Port-La-Nouvelle, la rencontre a été menée en partenariat avec la Région Occitanie, la SEMOP, l'agence Ad'Occ et Ocean Winds. À Port-de-Bouc, c'est EDF power solutions qui a accompagné l'événement.

Près de 80 participants ont répondu présents. Ils ont pu s'informer sur la planification de l'éolien flottant, depuis les fermes pilotes jusqu'aux futurs parcs commerciaux, et échanger sur les enjeux de raccordement, de développement portuaire et de besoins en compétences et en formations pour les métiers liés à cette nouvelle filière.

Les visites ont également marqué les esprits : à Port-La-Nouvelle, les participants ont découvert le chantier d'assemblage de la ferme pilote EFGL, avec une vue directe sur les éoliennes flottantes qui seront bientôt mises en service au large de Leucate-Le Barcarès. À Port-de-Bouc, une sortie en mer a permis de découvrir de près la ferme pilote PGL.

Ces rencontres ont permis au public de mieux comprendre pourquoi et comment développer l'éolien en mer pour accompagner la transition énergétique, réduire notre dépendance aux énergies fossiles et renforcer la souveraineté énergétique.

La concertation avec le public se poursuit tout au long du développement du projet par L'État, jusqu'à la désignation des lauréats des appels d'offres qui deviennent alors responsables de la concertation continue relative au projet. De nouveaux événements grand public seront organisés au deuxième semestre.



1/2 journée "L'énergie qui vient du large"
le 25 juin 2025 à Port-La-nvelle



Observation du chantier d'assemblage
de la ferme pilote EFL le 25 juin 2025



Visite de la ferme PGL le 30 juin 2025

Poursuite des actions des Petits Débrouillards en 2025

En 2025, l'État a poursuivi sa collaboration avec l'association Les Petits Débrouillards pour l'accompagner dans sa concertation continue auprès du grand public. Des animations ont d'ores-et-déjà été organisées, à travers un dispositif pédagogique itinérant qui repose sur la mobilisation d'un camion-laboratoire mobile, agrémenté de tentes d'animations pour découvrir les enjeux des projets d'éoliennes en mer.

Côté Aude et Hérault, après le Festival Les Natur'Ailes et la Fête du Port et des Océans à Narbonne-Plage et le festival Prom'Aude à Lézignan-Corbières, les Petits Débrouillards ont participé en juin au Festival itinérant Aux Sciences citoyen.ne.s qui est passé par Agde, Sète et Frontignan. Vous pourrez également les retrouver début juillet à Leucate et à Gruissan à l'occasion du Science tour du littoral et à la Cité Débrouillarde de Narbonne du 21 au 24 juillet.

Côté Bouches-du-Rhône, l'association a participé à Marseille à la Fête de la Nature, au Festival Blue Karwan ainsi qu'à l'évènement Le Monde en Transition organisé par la Cité des arts de la rue. Ils seront présents à la Fête Les Fadas du Monde du 10 au 12 juillet 2025 et au festival Alternatiba le 6 septembre 2025 à Martigues.

Les animations vont se poursuivre tout au long de l'année !

Par ailleurs, dès la rentrée de septembre, les associations Labelbleu et le CPIE Rhône-Pays-D'Arles interviendront auprès des scolaires à travers des projets pédagogiques de plusieurs séances sur le littoral héraultais et audois ainsi qu'au niveau du golfe de Fos.

Comité de rédaction : l'équipe-projet « Éoliennes flottantes en Méditerranée » :
DGEC, DREAL Occitanie, préfecture maritime, préfectures de région, DIRM, CEREMA, RTE
Contact : dpef.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr



Suivez-nous sur le compte X du projet :
[@EolienMerMed](https://twitter.com/EolienMerMed)



www.eoliennesenmer.fr